



**MAIRIE DE NANTERRE**

Direction des affaires juridiques,  
des assemblées,  
et de la commande publique

**ARRÊTÉ**

**AR2023- 69**

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : - 9 OCT. 2023

Après Publication le : - 9 OCT. 2023

Délégation de signature accordée à :  
**Monsieur Stanley GUERARD**  
Directeur du Développement local

### LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-19 et R 2122-8,

Vu le Code général de la fonction publique,

**Considérant** que Monsieur Stanley GUERARD exerce les fonctions de Directeur du Développement local de la ville de Nanterre,

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des services municipaux, il y a lieu de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

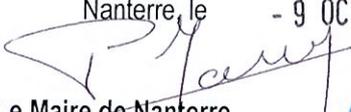
### ARRETE

**Article 1** : Monsieur le Maire de Nanterre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, à Monsieur Stanley GUERARD, Directeur du Développement local de la ville de Nanterre pour :

- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- la signature des bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 euros TTC dans les domaines placés sous sa responsabilité, à savoir les services relevant du développement local
- la signature des documents relatifs aux déclarations de mutations, d'ouverture et de translation des licences de débit de boissons à consommer sur place, de restaurant et débit de boissons à emporter prévues aux articles L 3332-1 et suivants du Code de la santé publique.
- les courriers et tout document concernant les débits de tabac, les ventes en liquidation de stocks, les demandes d'attestation Quartier Prioritaire.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine et notifié à l'intéressé.

Nanterre, le - 9 OCT. 2023  
  
Le Maire de Nanterre  
Patrick JARRY

